

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

PCT

INVITATION À PAYER LES TAXES PRESCRITES
MAJORÉES DE LA TAXE POUR PAIEMENT TARDIF

(règles 45bis.2, 45bis.3 et 45bis.4.c) du PCT)

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

Destinataire

Date d'expédition <i>(jour/mois/année)</i>	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE PAIEMENT UN MOIS à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international <i>(jour/mois/année)</i>
Déposant	

1. Le Bureau international a constaté que les **taxes prescrites** (taxe de recherche supplémentaire et taxe de traitement de la recherche supplémentaire) n'ont pas été (intégralement) payées dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande de recherche supplémentaire (voir plus loin le décompte).

2. Le déposant est **invité à payer**, dans le délai indiqué plus haut, **le montant total dû** :

Taxe de recherche supplémentaire _____ SS

Taxe de traitement de la recherche supplémentaire* + _____ SH

Montant total des taxes à acquitter = _____

Montant acquitté - _____

Montant total des taxes impayées = _____ + $\frac{\text{Taxe pour paiement tardif}}{\text{Montant total dû}}$ = _____

* *Les déposants de certains États ont droit à une réduction de 90% de la taxe de traitement de la recherche supplémentaire. Lorsque le déposant a (ou tous les déposants ont) droit à cette réduction, le montant devant figurer est égal à 10% de la taxe de traitement de la recherche supplémentaire. Voir les notes relatives à la feuille de calcul des taxes annexée au formulaire de demande de recherche supplémentaire (PCT/IB/375) pour de plus amples détails.*

3. Si le montant total dû **n'est pas payé** dans le délai indiqué ci-dessus, le Bureau international peut déclarer que la demande de recherche supplémentaire est réputée n'avoir pas été présentée (règle 45bis.4.d)).

Une copie de la présente invitation a été envoyée à l'administration indiquée pour la recherche supplémentaire.

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--